

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 12 AVRIL 2022, AU 286 RUE DE LA
FALAISE, TADOUSSAC.**

Sont présents :

M. Richard Therrien, maire
Mme Linda Dubé, conseillère
Mme Mireille Pineault, conseillère
M. Dany Tremblay, conseiller
M. Guy Therrien, conseiller
Mme Stéphanie Tremblay, conseillère

Est absente :

Mme Jane Chambers Evans, conseillère

Assistent également à la réunion :

Madame Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM
ET MOT DU MAIRE**

La séance débute à 19 h 00. Tous les membres du conseil confirment qu'ils ont été avisés selon les délais.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

(Rés. 2022-0093)

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que rédigé en ajoutant le point 14.6 au Varia concernant l'achat d'horodateurs.

1. **Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire;**
2. **Adoption de l'ordre du jour;**
3. **Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 mars 2022 et de la séance extraordinaire du 16 mars 2022**
4. **Administration générale;**
 - 4.1. Entente avec le MTQ pour la gestion de la circulation et de la signalisation aux abords de la traverse Tadoussac/Baie-Ste-Catherine (Signataire);
 - 4.2. Renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation 2022-2023 ENPQ;
 - 4.3. Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;
 - 4.4. Vente de terrain Rue des Bouleaux;

- 4.5. Autorisation de signature du bail du GREMM.
5. **Gestion financière**
 - 5.1. Comptes à payer- mars 2022;
 - 5.2. Dépôt des états des activités financières au 31 mars 2021 ;
 - 5.3. États financiers révisés 2018- Office municipal d'habitation de Tadoussac ;
 - 5.4. Nomination représentant municipal- Office municipal d'habitation de Tadoussac ;
 - 5.5. Renouvellement contrat de service pour le secteur des dunes- ministère de la Faune et des Parcs.
 - 5.6. Budget 2022- Appropriation de l'excédent accumulé non affecté
 - 5.7. Dépôt calendrier des vacances 2022
6. **Aménagement du territoire et urbanisme**
 - 6.1. Autorisation de signature du certificat de réception provisoire et autorisation de paiement décompte #3- Projet recharge de plage;
7. **Infrastructure et équipement**
 - 7.1. Autorisation de paiement de la facture de Norda Stelo;
 - 7.2. Autorisation de la vente des deux défenses
8. **Développement économique**
 - 8.1. Demande de financement-fonds de développement des communautés en santé - Parc de nos ancêtres;
 - 8.2. Espace bleu
9. **Loisirs et communautaire**
 - 9.1. Adoption du plan d'action 2022-2024 Municipalité amie des aînés;
 - 9.2. 9.2 Tarification pour les loisirs
10. **Ressources humaines**
 - 10.1. Démission de madame Mélanie Simard.
11. **Sécurité publique et civile**
 - 11.1. Autorisation de paiement – Services professionnels pour plan d'intervention;
 - 11.2. Inspection du barrage du lac de l'Aqueduc;
 - 11.3. Sécurité des travailleurs dans la côte du Bateau-Passeur.
12. **Correspondances**
 - 12.1. Lettre du ministre de la Culture et des communications – Subvention 165 915\$.
 - 12.2. Demande de Madame Chantal Haigh
13. **Périodes de questions**
14. **Varia**
 - 14.1. PIIA – 31, rue de la Pointe-Rouge
 - 14.2. PIIA, Église Anglicane
 - 14.3. PIIA – 123-125, rue du Saguenay
 - 14.4. PIIA – 404, rue du Moulin Baude
 - 14.5. PIIA – 45, rue Forgeron Nord
 - 14.6. Achat de deux horodateurs
15. **Fermeture de la séance**

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MARS 2022

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu lesdits procès-verbaux préalablement à la présente séance ;

IL EST PAR CONSÉQUENT PROPOSÉ PAR MIREILLE PINEAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

(Rés. 2022-0094)

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars et de la séance extraordinaire du 16 mars 2022.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 4.1. ENTENTE AVEC LE MTQ POUR LA GESTION DE LA CIRCULATION ET LA SIGNALISATION AUX ABORDS DE LA TRAVERSE TADOUSSAC / BAIE-SAINTE-CATHERINE (SIGNATAIRE)

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

(Rés. 2022-0095)

QUE le Conseil autorise la directrice générale, madame Chantale Otis à signer tous les documents relatifs à l'entente avec le ministère des Transports pour la gestion de la circulation et la signalisation aux abords de la traverse Tadoussac/Baie-Ste-Catherine.;

QUE la présente résolution annule toutes résolutions antérieures au nom de l'ancienne direction, madame Marie-Claude Guérin.

- 4.2. RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE GESTIONNAIRE DE FORMATION 2022-2023 ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC (ENPQ)

IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

(Rés. 2022-0096)

QUE le Conseil renouvelle l'entente de gestionnaire de formation pour l'année 2022-2023 auprès de l'École nationale des pompiers du Québec et renouvelle à cet effet le mandat de M. Claude Brassard à titre de gestionnaire en lien avec cette entente, et ce, aux mêmes conditions que 2021-2022.

- 4.3. SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPES DE L'UMQ

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

ATTENDU QUE la Municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) désire se joindre à ce regroupement ;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

ATTENDU QUE ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022

**IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

(Rés. 2022-0097)

QUE la Municipalité du village de Tadoussac confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;

QUE la Municipalité du village de Tadoussac s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres ;

QUE la Municipalité du village de Tadoussac s'engage à respecter les conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé ;

QUE la Municipalité du village de Tadoussac s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

4.4. VENTE DE TERRAIN-RUE DES BOULEAUX

**IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

(Rés. 2022-0098)

QUE le Conseil autorise la vente des terrains 5 337 623, 5 337 624 et 5 337 625 situés sur la rue des Bouleaux en procédant par appels d'offres publics, attendu que le prix minimum demandé est l'évaluation municipale actuellement en vigueur;

QUE le Conseil autorise à directrice générale à mettre en place une politique municipale pour la vente des terrains municipaux dans ce secteur

QUE le Conseil autorise la modification du règlement d'urbanisme, plus précisément à propos du zonage, visant à permettre l'implantation de résidences multifamiliales (quatre à six logements) dans la zone 33H.

4.5. BAIL ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LE GREMM

CONSIDÉRANT QU'un bail entre la municipalité de Tadoussac et le Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins est conclu entre les deux parties et prêt à la signature ;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Claude Guérin n'est plus à l'emploi de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE des ajouts ont été demandés à inclure dans ledit bail récemment par le locataire;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS
(Quatre (4) votes pour, un (1) vote contre)**

(Rés. 2022-0099)

QUE le Conseil demande le report de la décision concernant la signature du bail afin de délibérer sur les récents changements demandés à propos de l'utilisation de la cuisine, au sous-sol, et la réserve de droit de la Municipalité à retirer cette autorisation, sous un avis d'un mois minimum, si elle désire reprendre possession de l'espace.

5. GESTION FINANCIÈRE

5.1. COMPTES À PAYER – MARS 2022

**IL EST PROPOSÉ PAR MIREILLE PINEAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

(Rés. 2022-0100)

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 146 073.63 \$ incluant les salaires, les dépenses incompressibles au 31 mars 2022 et autorise le paiement des comptes dus, attendu qu'ils ont été vérifiés au préalable par Mireille Pineault ;

QUE la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

5.2. DÉPÔT DES ÉTATS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES TRIMESTRIELS 2022

Dépôt des états des activités financières trimestriels du 1^{er} janvier au 31 mars 2022.

5.3. ÉTATS FINANCIERS RÉVISÉS 2018- OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TADOUSSAC

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec a procédé à la révision du rapport financier 2018 de l'Office municipal d'habitation de Tadoussac et que des dépenses de cet exercice financier ne sont pas reconnues ;

CONSIDÉRANT QUE lesdites dépenses non reconnues sont imputables à 100% à la municipalité ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

(Rés. 2022-0101)

QUE le Conseil informe la SHQ le rapport financier révisé de 2018 et autorise le paiement de 7 757\$ à la Société d'habitation du Québec relatifs aux dépenses non reconnues de l'Office municipal d'Habitation de Tadoussac.

5.4. **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL-
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TADOUSSAC**

(Rés. 2022-0102)

**IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil nomme Monsieur Richard Therrien, maire au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Tadoussac pour un mandat de trois (3) ans afin de représenter la municipalité au sein de cet organisme.

5.5. **RENOUVELLEMENT CONTRAT DE SERVICES POUR LE
SECTEUR DES DUNES- MINISTÈRE DE LA FAUNE ET
DES PARCS**

(Rés. 2022-0103)

**IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le renouvellement du contrat de service à intervenir avec le ministère de la Faune et des Parcs pour la saison estivale 2022 en lien avec le secteur des dunes ;

QUE la directrice générale est autorisée à signer ladite entente.

5.6. **BUDGET 2022- APPROPRIATION DE L'EXCÉDENT
ACCUMULÉ NON AFFECTÉ**

ATTENDU QU'à la suite d'une vérification comptable suite à l'adoption du budget 2022, il appert qu'un écart s'est créé dans le calcul des services de compensations pour les tarifs d'aqueduc et d'assainissement des eaux usées ainsi que dans le report du taux de taxation du règlement no 386 aux articles 7.1 à 7.6 ;

ATTENDU QU'à la suite de ce constat, il est requis de procéder à l'équilibrage du budget suite à l'insuffisance de fonds au montant de 45 500\$;

(Rés. 2022-0104)

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil approprie un montant de 45 500\$ à même l'excédent accumulé non affecté afin d'équilibrer le budget 2022 ;

QUE le Conseil accuse réception du procès-verbal de correction émis par la directrice générale et greffière-trésorière visant à corriger les articles 7.1 à 7.6 du règlement no 386.

5.7. DÉPÔT DU CALENDRIER DES VACANCES 2022

*** Dépôt du calendrier des vacances 2022 des employés municipaux du Village de Tadoussac.

6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

6.1. AUTORISATION DE SIGNATURE DU CERTIFICAT DE RÉCEPTION PROVISOIRE ET AUTORISATION DE PAIEMENT -PROJET RECHARGE DE PLAGE

(Rés. 2022-0105)

**IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la direction générale de signer le certificat de réception provisoire de la Fédération québécoise des municipalités pour l'entreprise Sanexen dans le projet de recharge de la plage dans la baie de Tadoussac ;

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif no 3 de la compagnie Sanexen au montant de 76 077.77 \$ taxes en sus.

7. INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENT

7.1. AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NORDA STELO

(Rés. 2022-0106)

**IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture 61575.006 de la compagnie Norda Stelo au montant de 2 299.50 \$ taxes en sus.

7.2. AUTORISATION DE VENTE DE DEUX DÉFENSES

(Rés. 2022-0107)

**IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le responsable du Port de la municipalité de Tadoussac à procéder à la vente de deux défenses de quai, attendu que le prix de vente sera conditionnel à l'acceptation de la direction générale et du maire.

8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8.1. DEMANDE DE FINANCEMENT-FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS EN SANTÉ-PARC DE NOS ANCÊTRES

(Rés. 2022-0108)

**IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le dépôt d'une demande de financement au montant de 5 000\$ auprès de la MRC de La Haute-Côte-Nord pour le projet de restauration du Sentier du Parc de nos Ancêtres ;

QUE la chargée de projet soit autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande ;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer le protocole d'entente à intervenir entre la MRC et la Municipalité.

8.2. ESPACE BLEU

**IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

(Rés. 2022-0109)

QUE le Conseil autorise le dépôt officiel de la candidature de Tadoussac auprès des instances régionales et provinciales.

9. LOISIRS ET COMMUNAUTAIRE

9.1. ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2022-2024
MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

**IL EST PROPOSÉ PAR MIREILLE PINEAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

(Rés. 2022-0110)

QUE le Conseil adopte le plan d'action 2022-2024 du projet *Municipalité amie des aînés*.

9.2. TARIFICATIONS POUR LES LOISIRS

**IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

(Rés. 2022-0111)

QUE le Conseil accepte la proposition de révision des tarifs aux loisirs tel que présenté par le responsable des Loisirs, du communautaire et de l'environnement.

10. RESSOURCES HUMAINES

10.1. DÉMISSION DE MADAME MÉLANIE SIMARD

**IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

(Rés. 2022-0112)

QUE le Conseil municipal accepte la démission de madame Mélanie Simard de son poste d'adjointe administrative et autorise la directrice générale à procéder à l'affichage du poste.

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

11.1. AUTORISATION DE PAIEMENT - SERVICES
PROFESSIONNELS POUR PLAN D'INTERVENTION

**IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

(Rés. 2022-0113)

QUE le Conseil municipal autorise le paiement au montant de 1 750 \$ à monsieur Yves Gauthier pour la préparation des plans d'intervention du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

11.2. INSPECTION DU BARRAGE DU LAC DE L'AQUEDUC

(Rés. 2022-0114)

**IL EST PROPOSÉ PAR DANY TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la dépense au montant de 2 800\$ plus les taxes applicables pour l'inspection statutaire et supervision des visites de reconnaissances du barrage du lac de l'Aqueduc (X0003104).

11.3. SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS DANS LA COTE DU BATEAU-PASSEUR

CONSIDÉRANT la problématique de sécurité pour les signaleurs liée à la vitesse des véhicules dans l'aire d'attente du traversier dans la côte du Bateau-Passeur et qu'à ces fins, il serait requis d'avoir un panneau lumineux indiquant la limite de vitesse à cet endroit afin de sensibiliser les conducteurs et d'améliorer la sécurité ;

CONSIDÉRANT QU'une demande a déjà été formulée dans le passé à cet effet par les représentants de la Sûreté du Québec auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) ;

(Rés. 2022-0115)

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil demande au ministère des Transports du Québec l'installation de deux panneaux lumineux indiquant la vitesse et la limite permise sur la Cote du bateau-passeur et qu'un appui soit demandé à la MRC de La Haute-Côte-Nord à cet effet.

12. CORRESPONDANCES

12.1. LETTRE DU MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – SUBVENTION DE 165 915 \$

Lecture de la correspondance du Ministre.

12.2. DEMANDE DE MADAME CHANTAL HAIGH

(Rés. 2022-0116)

**IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS
(Stéphanie Tremblay se retire de la discussion)**

QUE le Conseil informe qu'il est très sensible à la cause de madame Haigh, mais qu'il ne pourra acquiescer positivement à sa demande de dons et de commandites.

13. VARIA

13.1. PIII A - 31, RUE DE LA POINTE-ROUGE

(Rés. 2022-0117)

**IL EST PROPOSÉ PAR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la recommandation du C.C.U. visant la réfection de la toiture du 31, rue de la Pointe-Rouge.

13.2. PIII A - ÉGLISE ANGLICANE

(Rés. 2022-0118)

**IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la recommandation du C.C.U. visant la réfection de l'église anglicane.

13.3. PIII A - 123-125, RUE DU SAGUENAY

(Rés. 2022-0119)

**IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la recommandation du C.C.U. visant les changements de fenestration, l'ajout d'un auvent trois saisons au-dessus de la remise et l'ajout d'une clôture tels que présenté.

13.4. PIII A - 404, RUE DU MOULIN BAUDE

(Rés. 2022-0120)

**IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la recommandation du C.C.U. visant la construction d'une propriété au 404, rue du Moulin-Baude.

13.5. PIII A - 45, RUE FORGERON NORD

(Rés. 2022-0121)

**IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la recommandation du C.C.U. visant la construction d'une propriété au 45, rue Forgeron Nord.

13.6. ACHAT DE DEUX HORODATEURS

(Rés. 2022-0122)

**IL EST PROPOSÉ PAR MIREILLE PINEAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'achat de deux (2) horodateurs dont l'un sera installé sur la rue Morin, l'autre remplacement les vieux parcomètres de la rue Bord-de-l'Eau.

14. PÉRIODES DE QUESTIONS

À la demande de madame Stéphanie Tremblay et accepté à l'unanimité du Conseil, le point est reporté après le varia.

À 20 h 01, monsieur le maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 20 h 59.

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY**

(Rés. 2022-0123)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 21 h 01 heures.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

Chantale Otis, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Richard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyens présents : 32

Richard Therrien
Maire

Chantale Otis
Directrice générale et
Greffière-trésorière